

SOCIETE DE TIR DE MONTPELLIER

Séances de tirs contrôlés

CONFORMEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR

DOCUMENTS A PRÉSENTER A CHAQUE CONTRÔLE

- ⇒ Licence 2019/2020 signée au verso par un médecin et par le titulaire,
- ⇒ Carnet de tir,
- ⇒ Autorisation de détention en cours de validité (correspondante à l'arme utilisée).

AVRIL 2020

Dimanche 05 à 10 h 00

Lundi 13 STAND FERME

Mercredi 15 à 18 h 30

MAI 2020

Dimanche 03 à 10 h 00

Lundi 11 à 14 h 00

Mercredi 20 à 18 h 30

JUIN 2020

Dimanche 07 à 10 h 00

Lundi 08 à 14 h 00

Mercredi 17 à 18 h 30

SURVEILLEZ REGULIEREMENT LE SITE